

CERTIFICAT

RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER TENUE LE 7 MARS 2023

Règlement numéro 2023-454 décrétant l'acquisition d'un camion dix roues et des équipements de déneigement neufs et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts

Je, soussignée, Catherine Denis-Sarrazin, greffière, certifie :

Que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de **5 864**.

Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de **597**.

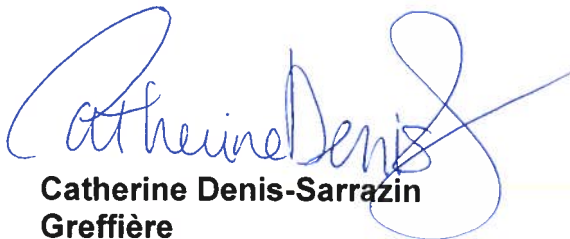
Que le nombre de demandes faites est de **0**.

Que le règlement numéro 2023-454 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter

Ou

Qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Donné à Rivière-Rouge, ce mercredi 8 mars 2023.



Catherine Denis-Sarrazin
Greffière